

Avis de cessation d'emploi, de départ en retraite ou de décès

Lorsqu'un participant quitte son emploi, prend sa retraite ou décède, vous devez fermer son compte en accédant à la rubrique *Gestion des participants* du Salon VIP des responsables de régimes.

Ce que je dois savoir

Cessation d'emploi ou départ en retraite

1. **RRA** : peu de temps après que le compte du participant aura été fermé en ligne, un relevé des options de règlement sera expédié au participant et un représentant financier communiquera avec celui-ci afin de discuter des options qui lui sont offertes.
2. Le participant remplit, signe, puis expédie tous les documents et les formulaires de transfert requis à Manuvie.
3. **REER¹, RPDB, CELI et RENA** : le participant nous informe, par téléphone ou par écrit, qu'il désire retirer au comptant ou transférer l'actif du compte. Des formulaires de transfert dûment remplis et signés sont requis.
4. **RPEB et RAS** : le participant nous informe, par téléphone ou par écrit, qu'il désire retirer au comptant ou transférer l'actif du compte. Des formulaires de transfert dûment remplis et signés sont requis.
5. Si le participant désire souscrire un produit de rente de Manuvie, il doit remplir le formulaire *Constitution de rente*.
6. La demande sera ensuite traitée et une confirmation de retrait sera expédiée à vous-même et au participant.

RRA	Régime de retraite agréé
REER ¹	Régime enregistré d'épargne-retraite
RAS	Régime d'actionnariat des salariés
RPDB	Régime de participation différée aux bénéfices
RENA	Régime d'épargne non agréé
RPEB	Régime de participation des employés aux bénéfices
CELI	Compte d'épargne libre d'impôt

¹ Inclut le REER structuré – Régime enregistré d'épargne-retraite structuré

Résiliation du compte du participant		
Étape 1 - Veuillez revoir les renseignements du participant dont vous désirez résilier le compte		
Renseignements personnels - sommaire		
Nom MARTIN	Prénom JULIE	Initiale A
Date de naissance (aaaa/mm/jj) 1958/09/30	NAS 123-456-789	Numéro de certificat 000045
Adresse (domicile) 388 ALBERT	VILLE MONTREAL	Code postal H3G 1G3
Province/État QC	Pays CA	
Désirez-vous résilier le compte de JULIE A. MARTIN? Oui ou Non		
Étape 2 - Choisissez un motif de cessation		
<input type="checkbox"/> Cessation d'emploi (autre que la retraite)		
<input type="checkbox"/> Retraite		
<input type="checkbox"/> Décès		

Décès

1. À la fermeture du compte du participant en ligne, Manuvie modifie l'option de placement choisie par le participant au titre du régime, de sorte que l'actif du participant est affecté au Capitalisateur à intérêt quotidien de Manuvie. Cette mesure vise à protéger la valeur de la prestation de décès.
2. Un relevé (appelé *Relevé des options de règlement au décès*) est ensuite envoyé au bénéficiaire désigné.
3. La bénéficiaire choisira la forme de règlement souhaitée. Il soumettra ensuite le formulaire dûment rempli et signé à Manuvie en prenant soin d'y joindre tous les documents justificatifs requis (une déclaration du médecin traitant, une copie du certificat de décès ou une déclaration du directeur de funérailles est requis).
4. Nous traiterons le règlement et produirons un relevé des prestations au décès.